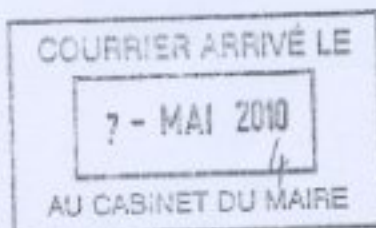




GROUPE UMP

Le Président



Paris, le 5 mai 2010

GL/CB/mfm-650

Monsieur Christian HERVY
Maire de Chevilly-Larue
Hôtel de ville
88, avenue du Général de Gaulle
94669 CHEVILLY-LARUE cedex

Monsieur le Maire,

Vous avez souhaité appeler mon attention sur certaines dispositions proposées par Madame Catherine Vautrin, Rapporteur du projet de loi relatif aux réseaux consulaires, au commerce, à l'artisanat et aux services, actuellement examiné en première lecture par l'Assemblée nationale.

Ces dispositions remettent en question les périmètres de référence des Marchés d'Intérêt National, à l'article 11 du projet de loi.

Le Rapporteur propose, en effet, d'opter pour une position plus conforme à l'esprit de la Directive et de supprimer le régime d'autorisation préalable, et par conséquent la notion même de périmètre de référence.

J'en ai, bien entendu, informé mon collègue Gérard CORNU, Rapporteur de ce projet de loi pour le Sénat.

Ce texte devrait être inscrit à l'ordre du jour de nos travaux au mois de juin prochain.

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

bien à vous

*Soyez assuré que Catherine Proaccia
& Christian CAMBON, sénateur UMP
de votre département, sont les
vigilants lors de l'examen du texte.*

Gérard LONGUET